

Transports : pass sanitaire en vigueur «entre le 7 et le 10 août», remboursement des billets prévu en cas de test positif

Les contrôles dans les TGV seront aléatoires, avance le ministre des Transports, qui s'est engagé à ce que les voyageurs testés positifs soient remboursés de leur billet de train ou d'avion.



Les contrôles du pass sanitaire dans les trains ne seront pas systématiques et se feront aux abords des quais, aléatoirement dans les trains, et à l'arrivée, a détaillé le ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari. LP/Olivier Corsan

Par Le Parisien avec AFP

Le 28 juillet 2021 à 10h10, modifié le 28 juillet 2021 à 12h18

Le ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari a précisé ce mercredi matin sur BFMTV la mise en application du [pass sanitaire dans les transports](#), qui se ferait « entre le 7 et le 10 août ». Pas de contrôles systématiques pour les voyages en TGV, assure le ministre, mais plutôt « aux abords des quais, aléatoirement à bord des trains et à l'arrivée ».

Cette obligation du pass sanitaire, attestant d'une vaccination ou d'un test Covid-19 négatif, concerne notamment les vols intérieurs, les trajets en TGV, Intercités et trains de nuit. La contrainte est double donc à l'approche des départs du 15 août : faire un maximum de contrôles sans pour autant trop gêner les voyageurs dans les gares.



Les contrôles seront effectués par les cheminots, le service de sécurité de la SNCF ou la police. De son côté, le [syndicat Sud Rail](#) a appelé les cheminots à ne pas les assurer. « Une position qui je crois pouvoir le dire est minoritaire dans l'entreprise », a répondu le ministre.

Ce dernier a aussi voulu rassurer les détenteurs de billets qui passeraient un test se révélant positif, précisant que la SNCF accepterait de les rembourser. « Si vous réservez un billet pour aller à Marseille par exemple et que vous êtes déclaré positif entre-temps, la SNCF s'engage à rembourser le billet de train », a assuré le ministre, en rappelant que de telles mesures existaient déjà pour le transport aérien.

Jean-Baptiste Djebbari a par ailleurs annoncé l'élargissement du [dispositif « ready to fly »](#) d'Air France, qui permet pour les passagers qui vont en Corse ou dans les DOM-TOM d'envoyer par avance leur pass sanitaire pour réduire l'attente dans les aéroports. « EuroTunnel l'a mis en place et ça marche très bien », a-t-il déclaré

Le ministre a enfin évoqué le sort des restaurants routiers, qui feront exception à la règle. Alors que les restaurants devront mettre en place le pass sanitaire, ces derniers seront exemptés, « pour assurer la chaîne logistique ».

Dans la rubrique Santé

Décès d'un jeune homme vacciné à Sète : la piste de l'allergie alimentaire évoquée par le procureur

Covid-19 : en Allemagne, plus de la moitié de la population entièrement vaccinée

Abonnés Covid-19 : à l'hôpital, les médecins face à de jeunes patients «sans antécédents et non-vaccinés»

 VOIR LES COMMENTAIRES

Société

À Rouen, check-up décennal pour le Pont Flaubert

Protocole à l'école, pass sanitaire dans les transports et Monsanto condamné : les infos à retenir ce midi

Feux de forêt en Grèce : un apiculteur soupçonné d'être à l'origine de l'incendie près d'Athènes

Changement climatique : les «signes vitaux» de la Terre en danger, selon une nouvelle étude